Résolution sur la conférence 2026 des Nations unies sur les changements climatiques à Antalya, Turquie (COP31)

2026/2666(RSP) - 22/10/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques de 2026 à Antalya, en Turquie (COP31).

État du climat mondial et nécessité d'une action urgente à l'approche de la COP31 à Antalya

Le Parlement a souligné que 2025 figurait parmi les années les plus chaudes jamais enregistrées et que chacune des dix dernières années se classait parmi les dix plus chaudes, notant que l'Europe est **le continent qui se réchauffe le plus rapidement au monde**. Il a averti qu'un phénomène El Niño exceptionnellement puissant en 2026 et 2027, exacerbé par le changement climatique, pourrait aggraver les crises humanitaires, affectant en particulier la sécurité alimentaire et la disponibilité de l'eau.

Le Parlement a souligné que limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, sans dépassement ou avec un dépassement minimal, nécessite **des réductions profondes, rapides et durables** des émissions mondiales de gaz à effet de serre de 43% d'ici 2030 et de 60% d'ici 2035 par rapport aux niveaux de 2019, afin d' atteindre la neutralité carbone mondiale d'ici 2050, puis des émissions nettes négatives par la suite.

Bilan mondial, contributions déterminées au niveau national (CDN) et COP31 à Antalya

Le Parlement a regretté que la date butoir de février 2025 pour la soumission des contributions déterminées au niveau national (CDN) fixant des objectifs pour 2035 n'ait pas été respectée par la grande majorité des parties, y compris l'UE, seule une fraction d'entre elles ayant soumis leurs objectifs dans les délais initialement prévus. Il s'est félicité du fait que, depuis la COP30 à Belém, 108 pays représentant 71% des émissions mondiales aient finalement soumis de nouvelles CDN, tout en reconnaissant que d' importantes lacunes subsistent.

Il a souligné l'engagement de l'UE à opérer une transition pour sortir des combustibles fossiles, à tripler la capacité en énergies renouvelables et à doubler l'efficacité énergétique d'ici 2030, comme convenu à Dubaï lors de la COP28 et confirmé lors de la COP30. Il reste préoccupé par **l'insuffisance des progrès** accomplis vers la réalisation de ces objectifs. Il est essentiel que la COP31 s'appuie sur ces éléments, prenne des décisions concrètes quant à leur mise en œuvre et adopte des mesures supplémentaires pour combler le déficit d'ambition.

La résolution a souligné le rôle crucial joué par le multilatéralisme pour répondre à la nécessité d'une action urgente. Elle a vivement regretté la décision du gouvernement américain de se retirer, pour la deuxième fois, de l'Accord de Paris et a réitéré son **appel aux États-Unis** pour qu'ils reconsidèrent leur retrait, qu'ils apportent leur juste contribution à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique et qu'ils soutiennent le financement mondial de la lutte contre le changement climatique, conformément à l'Accord de Paris.

Abandon progressif des énergies fossiles

La résolution a exhorté toutes les parties à faire avancer la feuille de route relative à l'abandon progressif des énergies fossiles, comme convenu lors de la précédente conférence sur le climat, la COP30. Les

députés ont appelé l'UE à jouer **un rôle de premier plan dans les négociations en vue d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles** et à établir des plans assortis de délais précis pour supprimer progressivement les subventions et la production liées aux énergies fossiles, en l'exhortant à montrer l' exemple grâce à son propre calendrier et à sa propre stratégie visant une suppression progressive à l' échelle de l'ensemble de l'économie. Ils ont également souligné les vulnérabilités engendrées par la dépendance aux énergies fossiles en cette période d'instabilité géopolitique, ainsi que l'importance de la décarbonisation pour l'autonomie stratégique de l'UE.

Financement international de la lutte contre le changement climatique et finance durable

Les députés ont souligné que **l'écart** entre les besoins mondiaux en matière de financement de la lutte contre le changement climatique et les montants actuellement alloués est considérable et ne cesse de se creuser, et ont appelé à y remédier de toute urgence. Ils ont insisté sur le fait que la **mise à disposition d' un financement adéquat** pour la lutte contre le changement climatique est essentielle à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Les niveaux actuels de financement de la lutte contre le changement climatique restent insuffisants pour répondre à l'ampleur des besoins mondiaux en matière d'atténuation, d'adaptation, ainsi que de pertes et de dommages.

Par conséquent, l'UE et les États membres sont invités à **continuer d'augmenter leurs contributions** au financement de la lutte contre le changement climatique, notamment par le biais de subventions et de financements à des conditions très préférentielles. La résolution met en garde contre le double comptage ou la reclassification des fonds existants afin d'atteindre le nouvel objectif collectif quantifié en matière de financement de la lutte contre le changement climatique (NCQG).

La politique climatique de l'UE alignée sur l'Accord de Paris

Le Parlement a souligné que l'UE n'était en passe de réduire ses émissions nettes de gaz à effet de serre que d'environ 54% d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990, même si les États membres mettaient pleinement en œuvre les mesures existantes et prévues. Il a appelé les États membres à combler cet écart et la Commission à apporter un soutien supplémentaire. Le Parlement a réaffirmé la nécessité **d'intégrer l' ambition climatique dans l'ensemble des politiques et des mesures d'exécution de l'UE** et a exhorté les États membres et la Commission à veiller à ce que les plans nationaux en matière d'énergie et de climat ainsi que les stratégies à long terme prévoient des actions et des moyens financiers suffisants pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE pour 2030 et au-delà.

Le Parlement a souligné que la crédibilité des engagements internationaux de l'UE en matière de climat dépendait d'un financement adéquat au titre du prochain cadre financier pluriannuel (CFP). Il a demandé que les **objectifs en matière de climat, d'environnement et de biodiversité** restent au cœur du prochain CFP, soutenus par un objectif ambitieux d'intégration des questions climatiques dans l'ensemble des dépenses de l'UE et des instruments d'action extérieure. Il a également souligné que le futur instrument «L'Europe dans le monde» devrait soutenir l'adaptation au changement climatique, la résilience et la protection de la biodiversité, en particulier dans les pays les moins avancés et les régions vulnérables au changement climatique, tout en conservant la réduction de la pauvreté comme objectif central de l'action extérieure de l'UE.

Secteur des transports

Le Parlement a noté avec inquiétude que le secteur des transports est le seul secteur dans lequel les émissions ont augmenté au niveau de l'UE depuis 1990 et que des réductions plus importantes seront nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE. Il a souligné la nécessité pour le **secteur de l' aviation** de s'aligner sur les objectifs climatiques mondiaux. Il a réitéré son appel à la Commission afin qu'elle garantisse l'équité sociale des mesures de décarbonisation des transports, notamment en intégrant les émissions des super-yachts, des jets privés et des avions d'affaires dans les politiques climatiques de l'

UE. Il a en outre réitéré son appel à toutes les parties, y compris les États membres de l'UE, à prendre des mesures visant à décourager l'utilisation des jets privés.

Énergie

Le Parlement s'est félicité de l'adoption du plan d'action de l'UE en faveur de l'électrification et a invité la Commission à proposer un objectif ambitieux d'électrification à l'échelle de l'UE, en complément des objectifs ambitieux de l'Union en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

La résolution a fait part de ses préoccupations concernant l'augmentation de la demande énergétique et des émissions de gaz à effet de serre liées aux **centres de données** et aux infrastructures numériques, alimentée par l'accélération de la numérisation, le déploiement de l'intelligence artificielle (IA) et les besoins croissants en matière de stockage et de traitement des données. Elle a souligné que, sans mesures réglementaires, les gains d'efficacité et le déploiement d'énergies propres risquaient d'être dépassés par la croissance absolue de la consommation d'électricité, comme le prévoient les projections dans plusieurs États membres.

Rôle du Parlement européen lors de la COP31

Selon la résolution, le Parlement devrait faire partie intégrante de la délégation de l'UE à la COP31, étant donné qu'il doit donner son accord aux accords internationaux et qu'il joue un rôle central dans la mise en œuvre, au niveau de l'UE, de l'Accord de Paris en tant que colégislateur de l'UE. Il s'attend donc à pouvoir assister aux réunions de coordination de l'UE lors de la COP31 à Antalya et à se voir garantir l' accès à tous les documents préparatoires en temps utile.